

étant très impressionnable et le second l'étant fort peu.

Enfin il est des dispositions individuelles inexplicables qui ont parfois causé des accidents mortels ; c'est ainsi qu'on a vu des individus tués par des doses de morphine, etc., qui ne dépassaient nullement la moyenne.

4° *Tolérance*. — On s'habitue à l'action des médicaments ou du moins de certains d'entre eux, on s'y habitue même d'une telle façon, qu'il faut, pour obtenir à peu près les mêmes résultats, augmenter progressivement les doses, qui, malgré cela, deviennent bientôt insuffisantes : d'où le précepte de varier les médicaments, car l'habitude ne porte que sur ce médicament en particulier : ainsi pour obtenir des effets sédatifs continus on alternera l'usage de l'opium, de la belladone, du chloral, de la morphine.

Par contre il est des médicaments dont les effets s'accroissent, et qui, administrés chaque jour à la même dose, peuvent, au bout d'un certain temps, devenir toxiques, d'où le précepte d'en suspendre rapidement l'usage ; la digitale est le type des médicaments de ce genre.

#### DES MÉDICATIONS

On donne le nom de médication à un ensemble de moyens thérapeutiques (médicaments) concourant tous à atteindre un but commun et déterminé.

Il y a entre la médication et les médicaments cette différence que la médication est un but, tandis que les médicaments sont les moyens à employer pour atteindre ce but.

Une intervention thérapeutique raisonnée doit donc : 1° reconnaître la maladie et puiser dans sa nature, dans son évolution, etc., des renseignements ou indications qui guident son intervention ;

2° Arrêter un système général de conduite, c'est-à-dire déterminer la médication ;

3° Choisir les substances ou médicaments propres à atteindre ce but.

CLASSIFICATION DES MÉDICATIONS. — Les médications ont été classées d'après les phénomènes qu'elles provoquent dans l'organisme et d'après leur action curative spéciale. Chomel les avait divisées en sept classes, Hardy et Béhier en ont réduit

le nombre à cinq : médications 1° tonique, 2° atonique, 3° calmante, 4° évacuante, 5° spécifique.

Chaque médication présente à étudier : 1° ses effets généraux ; 2° ses indications et ses contre-indications ; 3° les divers agents (hygiéniques, pharmaceutiques ou chirurgicaux) dont elle se sert pour atteindre ce but.

#### A. — Médication tonique.

**Effets généraux.** — Le mot *ton* désigne un ensemble de vigueur, de force et de santé ; on donne par conséquent le nom de médication tonique à celle qui se propose d'augmenter l'énergie de l'économie ; sous son influence les chairs se raffermissent, la nutrition moléculaire prend une activité nouvelle, le sang devient plus riche en globules rouges, le système musculaire plus puissant, le système nerveux moins impressionnable, etc. ; ces effets s'obtiennent d'une façon graduelle, sans secousses, sans ébranlement.

**Subdivisions.** — La médication tonique a été subdivisée en tonique pure ou corroborante, tonique astringente, tonique stimulante.

La *médication tonique pure* ou *corroborante* est celle dont nous venons d'indiquer les effets : elle est dite astringente lorsque ses propriétés toniques s'adressent surtout aux muqueuses et à la peau, dont les tissus ramollis donnent lieu à des sécrétions exagérées, elle est dite *stimulante* lorsqu'elle a pour but d'imprimer une excitation forte mais momentanée à un système organique (tels que les systèmes circulatoire ou nerveux), la rapidité et le peu de durée de son action sont les caractères qui la distinguent de la médication tonique pure.

**Indications et contre-indications.** — La médication tonique est indiquée : 1° chaque fois qu'il faut lutter contre un tempérament mou et sans énergie (lymphatique, scrofuleux), qu'il faut réparer les forces abattues par une maladie (fièvre typhoïde, maladies chroniques, hystérie, chlorose), qu'il faut augmenter la résistance de l'organisme exposé à diverses causes d'intoxication (intoxications palustre, putride, urinaire, etc.) ; 2° chaque fois qu'il convient de modérer certains flux ou sécrétions exagérées (catarrhes bronchique, utérin, diar-

rhée chronique); 3<sup>o</sup> chaque fois enfin que les forces momentanément déprimées doivent être promptement relevées, comme cela a lieu dans les maladies adynamiques (choléra, certaines fièvres, etc.).

Les *contre-indications* de la médication tonique sont un état fébrile aigu, une grande excitabilité nerveuse, des hémorrhagies actives; il faut remarquer que jadis tout mouvement fébrile était une contre-indication formelle à la médication tonique; aujourd'hui, soit en raison de l'action débilitante du séjour des villes, des excès de toute sorte, etc., soit en raison d'une plus juste appréciation des faits, les contre-indications à la médication tonique sont devenues beaucoup plus rares; nul n'ignore les bons effets que l'on retire de l'usage des vins généreux et de l'alcool dans le traitement des phlegmasies aiguës (pneumonies, fièvre traumatique): loin d'exagérer le mouvement fébrile, ils le diminuent, soutiennent les forces et, ainsi qu'on l'a dit avec raison, permettent au malade de faire les frais de sa maladie.

**Agents de la médication tonique.** — Ces agents sont hygiéniques, pharmaceutiques et chirurgicaux.

Les *agents hygiéniques* comprennent: l'habitation dans un lieu sec, bien aéré, salubre, une alimentation convenable en quantité et en qualité, un exercice modéré à l'abri d'une température trop élevée et trop basse, etc.; les bains froids, l'hydrothérapie, la gymnastique, les viandes rôties, le thé, le café et surtout les vins généreux et l'alcool.

Les *agents pharmaceutiques* comprennent: en premier lieu les *préparations de fer et de quinquina* (1), puis une foule d'autres substances moins actives. Citons d'abord les *amers*, parmi lesquels le quinquina tient encore la première place, la cinchonine, le quassia amara, la gentiane, la petite centaurée, le houblon, le fumeterre, le lichen d'Islande, etc.;

(1) On a multiplié à l'infini les préparations ferrugineuses dans le but de faciliter la dissolution du fer, son absorption, son assimilation, ou de corriger ses fâcheux effets sur le tube digestif, etc.; mais il ne faut pas croire que l'une quelconque de ces préparations ait sur toutes les autres la supériorité que veut bien lui attribuer son auteur. Les principales eaux ferrugineuses sont celles d'Orezza, de Spa, etc.; les eaux de la Bourboule et du Mont-Dore contiennent à la fois du fer et de l'arsenic, association très convenable dans une foule de cas.

Les *astringents*, tels que la glace, le perchlorure de fer, le sulfate de fer, l'alun, le borax, l'eau de chaux, le ratanhia, le sang-dragon, les roses de Provins;

Les *stimulants*, tels que le thé, le café, l'alcool, tous les diaphorétiques (ammoniaque, gaiac, salsepareille, douce-amère, les bains et douches de vapeur, etc.), les diurétiques qui agissent en augmentant la sécrétion urinaire (sels de potasse, scille, pariétaire, asperge, etc.).

Les *agents chirurgicaux* localisent leur action au niveau même du point où ils sont appliqués; ils consistent en *cautérisations* destinées à réveiller et à modifier la vitalité des tissus, ou, au contraire, lorsqu'elles sont portées à un degré plus élevé, à détruire ces tissus qui sont imprégnés d'un virus (pustule maligne, rage), et à substituer une plaie simple à une plaie virulente; ils comprennent encore la *vésication* (poudre de cantharide, ammoniaque), destinée à produire une dérivation ou révulsion, c'est-à-dire à appeler sur un organe voisin, provoqué artificiellement, l'afflux du sang ou des humeurs qui se portent sur le point malade; la révulsion n'est guère applicable qu'aux maladies locales, elle donne surtout de fort bons résultats lorsqu'elle est dirigée contre les phlegmasies, les névroses, les hémorrhagies, elle est à peu près sans effets contre les manifestations diathésiques (1).

## B. — Médication atonique.

**Effets généraux.** — Précisément opposée à la médication tonique, elle a pour but de diminuer l'exagération de vitalité, la pléthore, l'excès d'énergie de tout l'organisme ou seulement d'un organe ou d'une région déterminée.

*Subdivisions.* — La médication atonique a été subdivisée en émolliente, antiphlogistique et contre-stimulante.

La *médication émolliente* est précisément l'opposé de la médication astringente, elle ramollit tous les tissus et les relâche, accroit leurs sécrétions. La médication *antiphlogistique* diminue l'activité fébrile de la nutrition, elle appauvrit le sang

(1) D'ailleurs la méthode révulsive a plusieurs agents à sa disposition: ce sont d'abord ceux qui provoquent la *rubéfaction* de la peau (moutarde employée sous forme de sinapismes); puis ceux qui en déterminent la *vésication* (cantharides et ammoniaque); enfin ceux qui agissent sur l'intestin (purgatifs).

et diminue probablement la quantité de fibrine qu'il contient. La médication *contre-stimulante* agit de la même façon que la précédente.

**Indications et contre-indications.** — La médication atonique est indiquée au début et dans le cours des maladies aiguës, surtout de la pneumonie, dans les paroxysmes des affections nerveuses, dans les phlegmasies, surtout à leur début, dans les attaques de rhumatisme, dans les hémorrhagies actives.

Les *contre-indications* se rencontrent dans les maladies chroniques, la vieillesse, les cachexies, la chlorose et l'anémie, la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives, la phthisie, les phlegmasies adynamiques à tendance gangreneuse, œdémateuse, érysipélateuse, etc., les intoxications, la scrofule, la syphilis, etc.

**Agents de la médication atonique.** — Ils sont fort nombreux : nous citerons l'eau tiède, les infusions de mauve, de graine de lin, d'orge, l'amidon, la fécule de pomme de terre, la diète, les saignées, les pommades à l'onguent napolitain, à la belladone, le sulfate de quinine, la digitale, le tartre stibié à dose contre-stimulante, etc.

### C. — Médication calmante.

**Effets généraux.** — La médication calmante cherche à diminuer la douleur et à calmer l'éréthisme nerveux.

Elle se subdivise en médication narcotique, antispasmodique et anesthésique.

La médication *narcotique* plonge le malade dans un état d'assoupissement qui le rend plus ou moins insensible à la douleur, et, en même temps, diminue l'activité de la nutrition et par suite celle des sécrétions (la bouche devient sèche, pâteuse, l'appétit et l'activité digestive de l'estomac s'affaiblissent, etc.), sauf toutefois celle de la sueur, que l'usage des narcotiques exagère d'une manière remarquable (1).

(1) Suivant les doses, la médication narcotique produit des résultats très différents : au début c'est un sentiment de calme et de bien-être, puis de l'agitation, et enfin un engourdissement plus ou moins profond.

La médication *antispasmodique* calme l'éréthisme nerveux; elle combat les convulsions, contractures, spasmes, etc.

La médication anesthésique suspend la sensibilité et détermine d'abord une perte complète de connaissance, puis, si son emploi est prolongé, un coma profond.

**Indications et contre-indications.** — Calmant la douleur, diminuant les sécrétions, produisant l'anesthésie, la médication calmante peut être employée dans des circonstances très diverses :

1° Pour *calmer la douleur* et l'excitation des névralgies, des cancers, du rhumatisme, des phlegmasies, de certaines névroses (rage, tétanos, delirium tremens, convulsions, hystérie, etc.);

2° Pour *diminuer les sécrétions exagérées* (diarrhées, bronchites); la digitale exerce sur le cœur une action sédative et régulatrice que chacun connaît;

3° Pour *obtenir l'insensibilité* dans les opérations chirurgicales.

Les contre-indications comprennent l'état congestif du cerveau, une très grande faiblesse, certaines idiosyncrasies, et les maladies du cœur.

**Agents de la médication calmante.** — Le premier et le plus important de ces agents est l'*opium*, qui joue dans la thérapeutique un rôle si considérable, qu'on a dit avec raison que, sans lui, la médecine serait impossible; puis viennent ses alcaloïdes, tels que la morphine, la codéine, puis la belladone, le datura stramonium, la jusquiame, le tabac, le suc de laitue, l'aconit, la digitale, le laurier-cerise, l'acide cyanhydrique.

Les agents de la médication antispasmodique sont : le bromure de potassium, le chloral, le camphre, l'asa fœtida, la valériane, la fleur d'oranger, le tilleul, l'ambre, etc.

Les agents de la médication anesthésique sont : le chloroforme, l'éther, le protoxyde d'azote, la liqueur des Hollandais et les mélanges réfrigérants (glace et sel pilé) (1).

(1) On localise souvent l'action de l'éther, du protoxyde d'azote (en pulvérisation) et de la glace unie au sel sur la région que l'on veut rendre insensible.

## D. — Médication évacuante.

**Effets généraux.** — Elle a pour but de déterminer diverses sécrétions plus ou moins abondantes, destinées soit à faciliter l'expulsion des matières solides ou liquides accumulées dans certains organes, soit à produire une révulsion, un appel capable de modifier l'organe lui-même ou de détourner vers lui la congestion d'un autre organe plus ou moins éloigné.

Elle se subdivise en médications *émétique, purgative, sudorifique et diurétique*.

Il est à peine besoin de dire que la médication émétique provoque des vomissements, la médication purgative exagère les sécrétions intestinales, la sudorifique détermine des sueurs abondantes et la diurétique accroît la sécrétion de l'urine.

**Indications et contre-indications.** — La médication émétique se trouve indiquée lorsqu'il faut débarrasser l'estomac de substances toxiques (*empoisonnement*) ou de matières accumulées en trop grande quantité dans sa cavité (*indigestion*), ou encore lorsqu'il convient de modifier son état catarrhal (embarras gastrique). Elle agit aussi comme révulsif dans les amygdalites, le croup, la coqueluche, et surtout les bronchites des enfants et des vieillards, chez lesquels elle rend les plus grands services.

La médication purgative est indiquée lorsqu'il faut débarrasser l'intestin des matières qui y sont accumulées (constipation, occlusion intestinale, etc.), ou dans le but de provoquer une révulsion sur l'intestin (congestion cérébrale, maladies de la peau, etc.), ou encore de débarrasser l'organisme d'une certaine quantité de liquides (maladies du cœur).

La médication sudorifique est fort utile dans le rhumatisme, certaines bronchites, certaines maladies cutanées.

La médication diurétique débarrasse l'organisme d'une certaine quantité de liquide (ce qui est utile dans les maladies du cœur, les hydropisies, etc.), en même temps elle enlève les sels en excès (diathèse urique), nettoie les voies urinaires (gravelle et catarrhe vésical).

Les contre-indications à l'emploi des divers agents de la médication évacuante sont les hernies et les inflammations très aiguës et les maladies organiques de l'estomac et de l'in-

testin, les anévrysmes pour les médications vomitive et purgative, les états cachectiques pour la médication sudorifique; enfin, l'inflammation aiguë des voies urinaires pour la médication diurétique.

**Agents de la médication évacuante.** — 1° Les *vomitifs* sont le tartre stibié, l'ipécacuanha et le sulfate de cuivre; on peut encore provoquer les vomissements par la titillation de la lueite, l'administration d'eau tiède, etc.

2° Les *purgatifs* se divisent en trois classes basées sur leur degré d'énergie: les plus actifs sont dits *drastiques* (colocynthe, gomme-gutte, huile de croton tiglium, scammonée, aloès, rhubarbe, séné), puis viennent les *minoratifs* (eaux salines purgatives, sulfates de magnésie et de soude, citrate de magnésie, crème de tartre), et enfin les *laxatifs* (huile de ricin, manne, casse, miel de mercuriale, jus de pruneaux, podophyllin, etc.).

3° Les *sudorifiques* comprennent les boissons chaudes, le lait et le thé très chauds, etc.; divers agents hydrothérapeutiques, l'alcool, l'ammoniaque, le soufre, le bois de gaïac, etc.; les labiées, les ombellifères, etc.

4° Les *diurétiques* comprennent la digitale, les sels de potasse (nitrate et citrate); la scille, la térébenthine, le chiendent, la queue de cerise, le lait, etc.

## E. — Médication spécifique.

**Effets généraux.** — Les médications spécifiques sont celles dont l'action est tellement sûre, qu'elles guérissent à coup sûr certaines affections rebelles aux autres médications.

Ces médications, malheureusement trop rares, comprennent les médications neutralisante, antipériodique, antisyphilitique et vermifuge.

La médication *neutralisante* comprend les antidotes, dont l'action contraire à celle des substances vénéneuses en prévient ou en arrête les effets.

La médication *antipériodique* est souveraine contre les fièvres et névralgies à type intermittent.

La médication *antisyphilitique* guérit les accident des diverses étapes de la syphilis.